

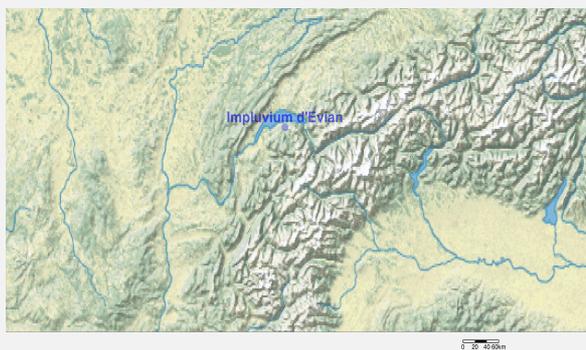


Fiche descriptive Ramsar

Publiée le 13 July 2023

Version mise à jour, date de publication antérieure: 15 September 2008

France Impluvium d'Evian



Date d'inscription	15 September 2008
Site numéro	1833
Coordonnées	46°21'55"N 06°36'23"E
Superficie	3 275,00 ha

Codes couleur

Les champs qui sont ombrés en bleu clair concernent des données et informations uniquement requises en cas de mise à jour de la FDR.

Veillez noter que certains champs concernant des aspects de la Partie 3, la Description des Caractéristiques Ecologiques de la FDR (ombrés en mauve) ne doivent pas être remplis dans le cadre d'une FDR normale; ils sont inclus par souci d'exhaustivité, pour assurer la cohérence voulue entre la FDR et la Description des caractéristiques écologiques 'complète' adoptée dans la Résolution X.15 (2008). Si une Partie contractante ne dispose pas d'informations pertinentes pour ces champs (par exemple issues d'une description nationale des caractéristiques écologiques), elle peut, si elle le souhaite, inclure des informations dans ces champs additionnels

1 - Résumé

Résumé

Le Pays de Gavot accueille un très remarquable ensemble de zones humides présentant une large variété de surfaces, de types écologiques et de modes de gestion...

Des lacs aux prairies de hautes herbes à humidité variable, en passant par les suintements tuffeux, les prairies humides, les marais à grandes laïches, les bas marais alcalins, les nappes de marisque, les tourbières hautes acides à sphaignes ou boisées, la presque totalité des types de marais des Alpes du Nord hérités de la dernière glaciation y est représentée.

Leur état de conservation est remarquable, du fait de leur prise en compte précoce dans l'aménagement du territoire (les premières protections réglementaires datent de 20 ans) et des mesures de gestion récemment instaurées.

Par ailleurs ce réseau de zones humides contribue au maintien d'un système hydrologique exceptionnel, situé au cœur de la zone d'infiltration préférentielle des eaux souterraines donnant naissance aux eaux minérales d'Evian. Les zones humides occupent 10% de la surface de cette aire, et collectent 30% en surface les eaux météoriques et de ruissellement. Elles participent à l'équilibre qualitatif et quantitatif de l'alimentation du gisement hydrominéral, véritable richesse patrimoniale locale.

2 - Données et localisation

2.1 - Données officielles

2.1.1 - Nom et adresse du compilateur de cette FDR

Compilateur responsable

Institution/agence	1.CCPEVA 2.SAEME
Adresse postale	1. Communauté de communes Pays Evian Vallée d'Abondance - 851 avenue des rives du Lemman 74 500 Publiser 2. SAEME – DEF – Place de la gare – 74500 Evian-les-Bains

Autorité Administrative nationale Ramsar

Institution/agence	Ministère de la transition écologique - DGALN
Adresse postale	Tour Sequoia 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

2.1.2 - Période de collecte des données et des informations utilisées pour compiler la FDR

Depuis l'année	2008
Jusqu'à l'année	2022

2.1.3 - Nom du Site Ramsar

Nom officiel (en anglais, français ou espagnol)	Impluvium d'Evian
---	-------------------

2.1.4 - Changements dans les limites et la superficie du site depuis l'inscription ou depuis la mise à jour précédente

(Mise à jour) A. Changements aux limites du site	Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>
(Mise à jour) B. Changements à la superficie du site	Aucun changement à la superficie
(Mise à jour) For secretariat only: This update is an extension	<input type="checkbox"/>

2.1.5 - Changements dans les caractéristiques écologiques du site

(Mise à jour) 6b i. Les caractéristiques écologiques du Site Ramsar (y compris les critères applicables) ont-elles changé depuis la FDR précédente?	Non évalué
---	------------

2.2 - Localisation du site

2.2.1 - Définir les limites du site

b) Carte/image numériques
<1 fichier(s)>

Former maps	0
-------------	---

Description des limites

Les limites constituent l'impluvium, c'est-à-dire la zone sur laquelle les eaux de pluie et de fonte de neige s'infiltrent et cheminent pendant plus de 15 ans à travers des roches glaciaires, donnant naissance à l'eau minérale naturelle evian. La surface de l'impluvium de l'eau d'evian couvre 35 km² et accueille plus d'une centaine de zones humides présentant une large variété de surfaces et d'écosystème

2.2.2 - Emplacement général

a) Dans quelle grande région administrative se trouve le site?	Haute- Savoie
b) Quels sont la ville ou le centre de population les plus proches?	Thonon-les-Bains

2.2.3 - Pour les zones humides situées sur des frontières nationales seulement

a) La zone humide s'étend-elle sur le territoire d'un ou de plusieurs autres pays?	Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>
b) Le site est-il adjacent à un autre Site Ramsar inscrit qui se trouve sur le territoire d'une autre Partie contractante?	Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/>

2.2.4 - Superficie du site

Superficie officielle, en hectares (ha): Superficie en hectares (ha) telle que calculée d'après les limites SIC

2.2.5 - Biogéographie

Régions biogéographiques

Système(s) de régionalisation	Région biogéographique
Système de régionalisation biogéographique de l'UE	Alpin

Autre système de régionalisation biographique

Biogeographical regions – European Environmental agency, “ Environmental assessment report n°2 ”, 1992, échelle 1 :25.000.000

Le plateau de Gavot est situé aux marges de la région biogéographique alpine, au sens de l'Agence Environnementale Européenne. Cette position marginale contribue à son originalité : les zones humides du plateau apportent dans cette région "alpine" certains éléments caractéristiques de la région biogéographique "continentale" voisine.

3 - Pourquoi le site est-il important?

3.1 - Critères Ramsar et leur justification

<aucune donnée disponible>

Critère 2: Espèces rares et communautés écologiques menacées

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Les zones humides du plateau de Gavot sont particulièrement riches en espèces végétales d'intérêt, dont certaines, comme le choin ferrugineux, y trouvent leur bastion départemental. La faune peut sembler moins riche, mais quelques espèces remarquables sont présentes, comme le Fadet des tourbières, papillon qui trouve ici l'une de leurs deux stations départementales et/ou des Alpes du Nord françaises.

Critère 3: Diversité biologique

Justification

Le contour du site RAMSAR rassemble 27 % de toutes les espèces végétales de la Haute- Savoie et 9 % des espèces d'intérêt, et cela malgré sa petite surface qui représente 0.72 % de la surface du département de Haute-Savoie. L'intérêt du site porte également sur la dimension fonctionnelle de ces zones humides, l'originalité du système hydrogéomorphologique complexe et de qualité. Dans les zones humides du site Ramsar, on rencontre 41 % des espèces végétales caractéristiques des Zones humides de Haute-Savoie, et 22 % des espèces d'intérêt patrimonial dans ces zones humides éparées de Gavot qui totalisent moins de 0.15% de la surface totale des zones humides du département de la Haute-Savoie.

3.2 - Espèces végétales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	Critère 2	Critère 3	Critère 4	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	Autre statut	Justification Justification
Plantae								
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	<i>Andromeda polifolia</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LC	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : EN	
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	<i>Carex limosa</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LC	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : EN	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	<i>Dianthus superbus</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : EN	
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	<i>Drosera longifolia</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : EN	
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	<i>Eriophorum gracile gracile</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Liste rouge nationale : VU	
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	<i>Liparis loeselii</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II et IV	cette rarissime orchidée est bien représentée en Haute- Savoie et particulièrement à Gavot. Elle est présente dans quatre zones humides du plateau : Piolan, Praubert, La Beunaz (St Paul en Chablais) et Chez Divoz (Féternes). La Haute-Savoie possède 1/4 des stations françaises de Liparis et les populations du Pays de Gavot sont parmi les plus belles du département.
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	<i>Scheuchzeria palustris</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LC	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : VU	
TRACHEOPHYTA/ LILIOPSIDA	<i>Schoenus ferrugineus</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : EN	

3.3 - Espèces animales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère			L'espèce contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification	
		2	4	6	9	3	5	7									8
Autres																	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Boloria aquilonaris</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : CR	
CHORDATA / AMPHIBIA	<i>Bombina variegata</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II et IV	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Coenagrion mercuriale</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				NT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats-Faune-Flore: Annexe II	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Coenonympha tullia</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge nationale : EN	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Erythromma najas</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : VU	
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Leucorhinia albifrons</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV	
CHORDATA / MAMMALIA	<i>Lutra lutra</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				NT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ARTHROPODA / INSECTA	<i>Pseudochorthippus montanus</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge régionale : VU	
Oiseaux																	
CHORDATA / AVES	<i>Anthus pratensis</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge nationale : VU	
CHORDATA / AVES	<i>Asio flammeus</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux: Annexe I	
CHORDATA / AVES	<i>Circus aeruginosus</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux: Annexe I	
CHORDATA / AVES	<i>Circus cyaneus</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux: Annexe I	
CHORDATA / AVES	<i>Gallinago gallinago</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge nationale : CR	
CHORDATA / AVES	<i>Lanius collurio</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux: Annexe I	
CHORDATA / AVES	<i>Saxicola rubetra</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				LC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste rouge nationale : VU	

1) Pourcentage de la population biogéographique totale dans le site

Coenagrion mercuriale, Information complémentaire: cette libellule a été découverte sur l'APPB de La Lanche en 1997 et régulièrement confirmée depuis. C'est une des 4 stations départementales, espèce emblématique non fondamentalement menacée, inscrite sur la liste orange UICN pour la région Rhône-Alpes (sources : étude CORA 2007- groupe SYMPETRUM-).
D'après une synthèse nationale, cette espèce est présente essentiellement dans la vallée du Rhône et dans les corridors fluviaux. La station du plateau Gavot présente donc une originalité écologique, de par sa situation, et également de par son altitude.

Espèces listées sous le critère 2 qui ne sont pas encore incluses dans le catalogue de la vie:

- Austropotamobius pallipes (Ecrevisse à pieds blancs – UICN Red List "Rare") : elle a été récemment observée à plusieurs reprises sur le marais de Laprau (Lugrin). Elle est citée anciennement dans la tourbière de Praubert, mais sa présence actuelle y serait à confirmer.

3.4 - Communautés écologiques dont la présence explique l'importance internationale du site

<aucune donnée disponible>

4 - Comment est le site? (Description des caractéristiques écologiques)

4.1 - Caractéristiques écologiques

Le site Ramsar constitue l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian outre tous les rôles écosystémiques qu'elles rendent au territoire (filtration, infiltration lente, épuration des eaux de ruissellement, stockage des excédents d'eau et soutiens d'étiage etc...) ces zones humides représentent les reliques glaciaires de la formation des Près-Alpes françaises, entité géologique unique en France ayant bénéficiée en 2012 d'une reconnaissance internationale par l'UNESCO : le label « Géopark Chablais »

Le site possède l'un des plus beaux ensembles des zones humides du Département, pour plusieurs raisons : des surfaces importantes de marais et de tourbières variées, une diversité biologique exceptionnelle, une valeur patrimoniale très forte et un état de conservation globalement bon pour l'ensemble des habitats et espèces reconnues d'intérêt communautaire. Ainsi, sur les 100 plantes protégées des zones humides rhônalpines, ce territoire en accueille près d'un quart alors qu'il ne représente que 1.5 % de la surface totale en « tourbières » de la région. Cette richesse exceptionnelle dont disposent ces zones humides variées élève le plateau de Gavot au rang des entités les plus remarquables de Rhône-Alpes-Auvergne. Recensant 9 habitats d'intérêt communautaire, l'extrême diversité de ces milieux humides à différents stades évolutifs et la présence de 5 espèces rares, dont 2 (le Liparis de Loesel et l'Agriion de mercure) bénéficiant de Plans Nationaux d'Actions, confèrent au plateau de Gavot une responsabilité nationale et européenne de protection, de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel hors norme !

4.2 - Quel(s) type(s) de zones humides se trouve(nt) dans le site?

Zones humides continentales

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide	Justification du Critère 1
Eau douce > Eau vive >> M: Rivières/ cours d'eau/ ruisseaux permanents				
Eau douce > Eau vive >> N: Rivières/ cours d'eau/ ruisseaux saisonniers/ intermittents/ irréguliers				
Eau douce > Lacs et mares >> Tp: Marais/ mares d'eau douce permanents		1		
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> Ts: Marais/ mares d'eau douce saisonniers/ intermittents sur sols inorganiques				
Eau douce > Marais sur sols tourbeux >> U: Tourbières non boisées permanentes		4		
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> W: Zones humides dominées par des buissons		3		
Eau douce > Marais sur sols inorganiques >> Xf: Zones humides d'eau douce dominées par des arbres				
Eau douce > Marais sur sols tourbeux >> Xp: Tourbières boisées permanentes		2		

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides

Autres habitats qui ne sont pas des zones humides dans le site	Superficie (ha) si connue
pelouse sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	
prairie à molinie	
forêts de résineux	5.1
forêts mixtes	8.7
prairies de fauches et pâturage	1.5

4.3 - Éléments biologiques

4.3.1 - Espèces végétales

Autres espèces de plantes remarquables

Phylum	Nom scientifique	Position dans l'aire de répartition / endémisme / autre
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex appropinquata</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex lasiocarpa</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Carex pseudocyperus</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Drosera rotundifolia</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Gymnadenia odoratissima</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Inula helvetica</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Laserpitium prutenicum</i>	
TRACHEOPHYTA/PSILOTOPSIDA	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Sparganium emersum</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Sparganium natans</i>	
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Spiranthes aestivalis</i>	
TRACHEOPHYTA/POLYPODIOPSIDA	<i>Thelypteris palustris</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Thyselinum palustre</i>	
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Vaccinium microcarpum</i>	

Espèces de plantes exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Buddleja davidii</i>	Potentiellement	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Impatiens glandulifera</i>	Actuellement (impacts mineurs)	diminution
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Reynoutria bohemica</i>	Potentiellement	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Reynoutria japonica</i>	Potentiellement	inconnu
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Solidago gigantea</i>	Actuellement (impacts mineurs)	Aucun changement

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Sur les zones humides Natura 2000 et RAMSAR, le solidage et la balsamine sont traités par arrachage manuel ou fauche répétée. Des tests de mise en place de résidus de broyats de végétation des zones humides sur ces zones fauchées et arrachées, avec de très bons résultats. Des zones envahies de plusieurs centaines de m² en 4 ans ont pu être supprimées.

4.3.2 - Espèces animales

Autres espèces animales remarquables

Phylum	Nom scientifique	Période d'est. de pop	% occurrence	Position dans aire de répartition / endémisme/autre
CHORDATA/AVES	<i>Acrocephalus palustris</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Anthus trivialis</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Carpodacus erythrinus</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Ceragrion tenellum</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Coenagrion mercuriale mercuriale</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Cordulegaster boltonii</i>			
CHORDATA/AMPHIBIA	<i>Lissotriton helveticus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Locustella naevia</i>			
CHORDATA/AMPHIBIA	<i>Pelophylax lessonae</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Rallus aquaticus</i>			
CHORDATA/AVES	<i>Scolopax rusticola</i>			
ARTHROPODA/INSECTA	<i>Somatochlora arctica</i>			
CHORDATA/REPTILIA	<i>Zootoca vivipara</i>			

Espèces animales exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
ARTHROPODA/MALACOSTRACA	<i>Faxonius limosus</i>	Actuellement (impacts mineurs)	Aucun changement

4.4 - Éléments physiques

4.4.1 - Climat

Région	Sous-région climatique
D: Climat humide de moyenne latitude avec des hivers froids	Dfb: Continentale humide (Humide avec hiver rigoureux, pas de saison sèche, été chaud)

Le climat qui prédomine est le climat tempéré de type montagnard. Le site est sous l'influence des vents de direction SW qui jouent un grand rôle dans la répartition des précipitations. La température moyenne annuelle est de 8°C, le minimum survient en février avec une moyenne de 0,2°C, un maximum au mois d'août de 17°C.

Le cycle hydrologique présente les paramètres suivants : les précipitations sont en moyenne de 1250 mm, l'évapotranspiration représente plus de 50% du cycle, le reste se répartit pour deux tiers dans le ruissellement et un tiers dans l'infiltration. Ces eaux météoriques sont majoritairement sulfatées et bicarbonatées, très légèrement calciques. Elles deviennent bicarbonatées calciques dans leur circulation superficielle, calco-magnésienne dans leur circulation sub-superficielle et profonde, et acides dans certaines tourbières. Une partie des eaux infiltrées concourt à l'alimentation des eaux souterraines du gisement hydrominéral d'Evian dont les émergences sourdent au

4.4.2 - Cadre géomorphologique

a) Élévation minimum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

a) Élévation maximum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

Bassin hydrologique entier

Partie supérieure du bassin hydrologique

Partie moyenne du bassin hydrologique

Partie inférieure du bassin hydrologique

Plus d'un bassin hydrologique

Pas dans un bassin hydrographique

Côtier

Veuillez donner le nom du ou des bassins hydrographiques. Si le site se trouve dans un sous-bassin, indiquer aussi le nom de la plus grande rivière du bassin. Pour un site côtier/marin, indiquer le nom de la mer ou de l'océan.

Le réseau hydrographique du site est peu développé, le ruisseau principal est le Maravant traversant le site d'est en ouest, et dont le bassin versant est de 10,7 km².

L'impluvium d'Evian et le plateau de Gavot sur lequel il est situé, font partie du bassin versant du Lac Léman, et plus précisément du massif du Chablais.

4.4.3 - Sol

Minéral

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement Augmentation Diminution Inconnu

Organique

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement Augmentation Diminution Inconnu

Pas d'information disponible

Les types de sols sont-ils sujets aux changements par suite de changements dans les conditions hydrologiques (p. ex., salinité ou acidification accrues)? Oui Non

Veuillez fournir d'autres informations sur les sols (optionnel)

Le plateau de Gavot est constitué d'une mosaïque de sols. Nous distinguons six unités de sol caractérisées par leur degré de carbonatation et d'hydromorphie (voir carte des sols). L'enchaînement des sols le long de la pente résulte en partie de la présence de placages argileux probablement issus de remaniements post-glaciaires précédant la mise en place définitive de la végétation. Il existe deux secteurs bien distincts : le secteur nord où prédominent les sols bien drainés, et un secteur sud où les sols sont plus fréquemment affectés par l'hydromorphie. Leur épaisseur est en moyenne de quelques décimètres. Dans certaines zones humides, les sols tourbeux peuvent atteindre une dizaine de mètres d'épaisseur.

4.4.4 - Régime hydrologique

Permanence de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Généralement de l'eau permanente présente	

Source d'eau qui maintient les caractéristiques du site

Présence?	Source d'eau prédominante	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Alimenté par l'eau de surface	<input type="checkbox"/>	Aucun changement

Destination de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Alimente l'eau souterraine	Aucun changement

Stabilité du régime hydrologique

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Niveaux d'eau essentiellement stables	Aucun changement

Ajouter tout commentaire sur le régime hydrologique et ses déterminants (s'il y a lieu). Utiliser cette boîte pour expliquer les sites ayant une hydrologie complexe:

Le réseau hydrographique du site est peu développé, le ruisseau principal est le Maravant traversant le site d'est en ouest, et dont le bassin versant est de 10,7 km². D'autres petits ruisseaux sillonnent le plateau du sud vers le nord, le ruisseau de Coppy, de Montigny, de Forchez, et d'Amphion. Ce système hydrographique est en relation étroite avec les zones humides qui peuvent être à l'origine ou sur le parcours des cours d'eau. Les zones humides représentent environ 6% en surface du Plateau de Gavot, mais elles sont ceinturées par une zone de collecte des eaux superficielles d'environ 30%. En permettant la recharge des nappes souterraines, elles sont ainsi une pièce majeure dans le cycle hydrologique des eaux souterraines locales et notamment pour les eaux minérales naturelles d'Evian.

4.4.5 - Régime de sédimentation

Le régime de sédimentation est inconnu

<aucune donnée disponible>

4.4.6 - pH de l'eau

Inconnu

4.4.7 - Salinité de l'eau

Douce (<0,5 g/l)

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement Augmentation Diminution Inconnu

Inconnu

4.4.8 - Matières nutritives dissoutes ou en suspension dans l'eau

Inconnu

4.4.9 - Caractéristiques de la région environnante qui pourraient affecter le site

Veuillez décrire si, et dans ce cas comment, le paysage et les caractéristiques écologiques de la région environnant le Site Ramsar i) essentiellement semblables ii) significativement différentes différent de ceux du site lui-même:

La région environnante présente une urbanisation ou un développement plus important

La région environnante a une densité de population humaine plus élevée

Dans la région environnante, il y a une utilisation agricole plus intense

La région environnante a des types de sols ou des types d'habitats significativement différents

Décrire d'autres raisons pour lesquelles la région environnante est différente:

Autour du site, l'espace peut être scindé en deux zones :

- Une zone montagneuse surplombant le site, escarpée dans sa partie supérieure et culminant à 2222 mètres, est sujette soit à une agriculture estivale peu développée mais présente, soit à un tourisme hivernal (sport d'hiver) ou d'été. Cette zone est peu habitée.
- Le versant lémanique pentu, fortement urbanisé abrite plusieurs communes, dont l'activité d'embouteillage de l'eau minérale d'Evian est une des composantes essentielles de l'essor économique régional. L'image véhiculée par ce secteur permet également de soutenir une activité touristique florissante. La ville d'Evian a également été choisie comme centre RAMSAR, avec la mise à disposition de la maison du Pré Curieu située en bordure du lac. La proximité du Lac Léman et de la rivière de La Dranse a également provoqué l'installation de différentes industries.

La population totale est concentrée sur les communes du bord du lac Léman et atteint 20000 habitants.

4.5 - Services écosystémiques

4.5.1 - Services/avantages écosystémiques

Services d'approvisionnement

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Eau douce	Eau potable pour les humains et/ou le bétail	
Produits non alimentaires des zones humides	Fourrage pour le bétail	Moyen

Services de régulation

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Maintien des régimes hydrologiques	Recharge et évacuation des eaux souterraines	Moyen
Maîtrise de la pollution et détoxification	Épuration de l'eau/traitement ou dilution des déchets	Moyen

Services culturels

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Loisirs et tourisme	Pique-niques, sorties, excursions	Moyen
Spirituels et d'inspiration	Patrimoine culturel (historique et archéologique)	Moyen
Scientifiques et pédagogiques	Site de suivi à long terme	Moyen
Scientifiques et pédagogiques	Site d'études scientifiques majeures	Moyen

Autre(s) service(s) écosystémique(s) non inclus ci-dessus:

Ce mode d'occupation du sol souligne la vocation pastorale et agricole du secteur, basée sur la production fromagère à partir de deux AOC ; le Reblochon et l'Abondance. Cette production de qualité reste attachée à une agriculture de montagne extensive dont l'enjeu aujourd'hui est de se maintenir malgré une pression démographique en augmentation.

Le bâti se répartit sous forme de hameaux dispersés sur l'ensemble du territoire de 6 communes. La population est estimée aujourd'hui à environ 6000 habitants.

Voir le document additionnel pour plus d'informations.

Des études ou des évaluations ont-elles été faites de la valorisation économique des services écosystémiques fournis par ce Site Ramsar? Oui Non Inconnu

4.5.2 - Valeurs culturelles et sociales

- i) le site fournit un modèle pour l'utilisation rationnelle des zones humides, démontrant l'application de connaissances et de méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation qui maintiennent les caractéristiques écologiques de la zone humide
- ii) le site a des traditions culturelles exceptionnelles ou des vestiges d'anciennes civilisations qui ont influencé les caractéristiques écologiques de la zone humide
- iii) les caractéristiques écologiques de la zone humide dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les peuples autochtones

Description, s'il y a lieu

Les zones humides du Pays de Gavot furent au cœur de l'économie locale du plateau de Gavot durant de très nombreuses années. Les marais étaient fauchés et les produits de fauche utilisés comme litière pour les animaux de l'étable durant l'hiver. Cette pratique agricole contribua à la bonne conservation de ces milieux naturels mais disparut avec l'évolution des techniques agricoles dans les années 50.

En hiver, la glace du lac de la Beunaz fit l'objet d'une petite exploitation traditionnelle. Au mois de janvier, l'épaisse couche de glace recouvrant le lac, était découpée en morceau puis charriée sur les rivages. Les pains de glace étaient conservés dans une glacière jusqu'en été pour les hôtels d'Evian.

Pendant la seconde guerre mondiale de 1941 à 1944, la tourbe de certains marais fut exploitée pour le chauffage. Les fosses d'exploitation laissées à l'abandon sont encore visibles, elles seront valorisées dans le cadre des sentiers d'interprétation.

Aujourd'hui, les zones humides du plateau de Gavot permettent de soutenir l'économie principale régionale par leur participation active à l'élaboration de l'eau minérale d'Evian, source de richesse et de renommée pour les populations locales.

- iv) des valeurs non matérielles pertinentes telles que des sites sacrés sont présentes et leur existence est étroitement liée au maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide

4.6 - Processus écologiques

<aucune donnée disponible>

5 - Comment est géré le site? (Conservation et gestion)

5.1 - Régime foncier et responsabilités (Administrateurs)

5.1.1 - Régime foncier/propriété

Propriété publique

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Autre propriété publique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Propriété privée

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Autres types de propriétaire(s) privé(s)/ individuel(s)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Fournir d'autres informations sur le régime foncier / régime de propriété (optionnel):

dans le site Ramsar :

La majeure partie du foncier du plateau de Gavot est soumise au régime de la propriété privée.

Afin d'assurer leur protection, les zones humides du Gavot sont soumises à une procédure de maîtrise foncière depuis 1999. Aujourd'hui, 70 ha de zone humide sont en propriété communale soit 35 % de la surface totale des zones humides du site.

Certaines parcelles, pour lesquelles la procédure de maîtrise foncière par achat n'a pu aboutir, font l'objet d'une convention de mise à disposition établie entre le propriétaire et le SIVOM du Pays de Gavot, conforme aux objectifs définis dans le plan de gestion. A ce jour, 15 ha sont conventionnés soit 10 % de la surface totale.

La maîtrise foncière est donc assurée sur 85 hectares soit plus de 40% de la surface totale des zones humides. La gestion est cependant assurée sur 90 % de la superficie totale des zones humides.

dans la région voisine :

Régime de la Propriété privée

5.1.2 - Organe de gestion

Indiquer le bureau local / les bureaux locaux de toute agence ou organisation responsable de la gestion du site:

1. Communauté de Communes du Pays d'Evian vallée d'Abondance
2. SAEME

Donner le nom et/ou le poste de la personne ou des personnes responsable(s) de la zone humide:

Chargé des zones humides

Adresse postale:

1. CS 10084, 851 Av. des Rives du Léman, 74500 Publier
2. 11 Av. Général Dupas, 74500 Évian-les-Bains

Adresse de courriel:

environnement@cc-peva.fr

5.2 - Menaces aux caractéristiques écologiques et réponses (gestion)

5.2.1 - Facteurs (actuels ou probables) touchant défavorablement les caractéristiques écologiques du site

Établissements humains (non agricoles)

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Logement et zones urbaines	Impact moyen	Impact moyen	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement

Régulation de l'eau

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Drainage	Impact moyen	Impact moyen	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement	<input type="checkbox"/>	Aucun changement

Corridors de transport et de service

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Non précisé	Impact moyen	Impact moyen	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement	<input type="checkbox"/>	Aucun changement

Modifications au système naturel

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Non précisé/autres	Impact moyen	Impact moyen	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun changement	<input type="checkbox"/>	Aucun changement

dans le site Ramsar: L'accroissement démographique du secteur qui subit l'extension des zones urbaines du versant lémanique aval. La proximité de la Suisse et les accords bilatéraux Franco-Suisse depuis 2000 ont également favorisé le peuplement du plateau dont la vocation résidentielle tend à émerger.

Les équipements routiers (drainage, imperméabilisation des surfaces, salage, etc...) sont une conséquence des besoins liés à l'urbanisation du plateau.

L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles contribue à l'embroussaillage. Une végétation arbustive se développe et menace les espèces inféodées à ces milieux naturels.

L'extension des surfaces agricoles et la réalisation de drainage a également provoqué ponctuellement une modification des fonctionnements hydrologiques

dans la région voisine :

Le bassin lémanique aval connaît un fort accroissement démographique renforcé par la proximité de la Suisse. L'urbanisation régionale progressive pourrait avoir un impact sur les milieux naturels.

5.2.2 - Statut légal de conservation

Inscriptions juridiques régionales (internationales)

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
UE Natura 2000	Impluvium d Evian		partiellement

Inscriptions nationales légales

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope			partiellement

5.2.3 - Catégories d'aires protégées UICN (2008)

I Réserve naturelle intégrale

II Zone de nature sauvage: aire protégée gérée principalement pour la protection de la nature sauvage

III Parc national: aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et les loisirs

IV Monument naturel: aire protégée gérée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques

V Zone de gestion des habitats/espèces: aire protégée gérée principalement pour la conservation dans le cadre d'une intervention de gestion

VI Paysage terrestre/marin protégé: aire protégée gérée principalement pour la conservation du paysage terrestre/marin et les loisirs

VII Aire protégée de ressource gérée: aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels

5.2.4 - Mesures de conservation clés

Activités anthropiques

Mesures	état
Activités de communication, éducation, sensibilisation et participation	Appliquées
Régulation/gestion des déchets	Appliquées

Autre:

Depuis 1992, L'APIEME a mis en œuvre deux axes d'actions, un axe d'action pour la protection et l'amélioration de l'environnement, à partir de l'aménagement territorial des communes, et la gestion des risques inhérents à la population : il s'agit notamment de l'extension des réseaux d'assainissement, de la construction de station de traitement des eaux usées, de la mise en sécurité des cuves à fuel enterrées, de la sensibilisation des élus et des populations, etc.... Ce même axe a également concerné le soutien des projets de préservation et de réhabilitation des zones humides. Le deuxième axe a consisté à mener des actions dans le domaine agricole en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) en permettant un soutien à une agriculture forte mais respectueuse de l'environnement. Cette politique a permis de mettre en place un code de bonnes pratiques encadrant la mise aux normes des bâtiments d'élevage, une répartition équilibrée des intrants d'origine agricole, la suppression de phytosanitaires et d'engager un dialogue constant pour l'amélioration des pratiques agricoles.

Concernant les mesures agricoles, il est proposé un renforcement des bonnes pratiques par la mise en place d'un réseau de compostage qui est destiné à mieux utiliser les intrants d'origine agricole.

Concernant les zones humides du site, le document d'objectif du site Natura 2000 prévoit la réalisation de travaux de gestion supplémentaires sur certaines zones humides dont la maîtrise foncière n'est pas encore assurée. L'avancement des travaux se fera en fonction de la maîtrise foncière.

5.2.5 - Plan de gestion

Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site? Oui

Une évaluation de l'efficacité de la gestion a-t-elle été entreprise pour le site? Oui Non

Si le site est un site transfrontière officiel comme indiqué dans la section Admin. et limites > Localisation du site, y a-t-il des processus de planification de la gestion communs avec une autre Partie contractante? Oui Non

5.2.6 - Plan de restauration

Y a-t-il un plan de restauration spécifique au site? Oui, il y a un plan

Autre information

Dans le cadre d'un contrat avec le Conseil Régional de Rhône-Alpes et d'un contrat LIFE européen, plusieurs opérations de restauration ont été effectuées. Ces mesures de gestion sont planifiées pour chacun des sites.

Sur le terrain, une vingtaine d'hectares a été débroussaillée manuellement. Les zones centrales des marais ont ensuite été broyées mécaniquement. A ce jour, les marais sont fauchés mécaniquement une fois tous les trois ans. La fauche vient garantir le bon fonctionnement hydrologique des marais et la pérennité des espèces et des habitats naturels.

Le document d'objectif Natura 2000 planifie les différentes opérations pour la période de 2004 à 2008.

5.2.7 - Suivi mis en œuvre ou proposé

Suivi	état
Espèces végétales	Appliqué

Suivis en cours sur les zones humides du pays de Gavot : l'objectif est de caractériser les changements subtils qui touchent la flore (et indirectement la faune) des marais gérés. Ils relèvent de plusieurs types :

- Acquisition de connaissances nouvelles (vitesse de colonisation par les arbustes...)
- Suivi d'espèces patrimoniales (Liparis, Andromède à feuilles de Polium...)
- Suivi des effets de la gestion (carrés permanents, transects, selon divers habitats et modalités de gestion...)

6 - Document additionnel

6.1 - Rapports et documents additionnels

6.1.1 - Références bibliographiques

Biogeographical regions – European Environmental agency, “ Environmental assessment report n°2 ”, 1992, échelle 1 :25.000.000

BRETON Aline et Al. (2000), Document d'Objectifs des zones humides du Pays de Gavot, ASTERS, 44 pp. + Ann.

Groombridge B. (Ed.) (1993). 1994 IUCN Red List of Threatened Animals, IUCN Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Mi + 286 pp.

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

6.1.2 - Rapports et documents additionnels

i. listes taxonomiques d'espèces de plantes et d'animaux présents dans le site (voir section 4.3)

<1 fichier(s)>

ii. une Description détaillée des caractéristiques écologiques (DCE) (dans un format national)

<no file available>

iii. une description du site dans l'inventaire national ou régional des zones humides

<no file available>

iv. rapports relevant de l'article 3.2

<no file available>

v. plan de gestion du site

<2 fichier(s)>

vi. autre littérature publiée

<1 fichier(s)>

6.1.3 - Photographie(s) du site

Fournir au moins une photographie du site:



Le lac noir & dent d'oche (
@MEZIERE nelyne, 18-11-
2021)



Sentier pédagogique du
marais du Maravant (
@CCPEVA, 19-06-2020)



Marais de chez DIVOZ (
@CCPEVA, 11-06-2021)



Marais de la plaine rebet (
anais mas, 26-05-2021)

6.1.4 - Lettre d'inscription et données correspondantes

Lettre d'inscription

<1 fichier(s)>

Date d'inscription 2008-09-15